

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1ER OCTOBRE 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**MUBILITÀ INTERNAZIONALE DI I PRUGRAMMATORI
CULTURALI È DI E CUMPAGNIE CORSE : CUNVENZIONE
CUN L'UFFIZIU NAZIUNALE DI A DIFFUSIONE
ARTISTICA**

**MOBILITÉ INTERNATIONALE DES PROGRAMMATEURS
CULTURELS ET DES COMPAGNIES CORSES :
CONVENTION AVEC L'OFFICE NATIONAL DE LA
DIFFUSION ARTISTIQUE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de la construction de sa stratégie de coopération internationale, la Collectivité de Corse (CdC) donne une priorité à l'accompagnement de la mobilité internationale de tous les corses, la jeunesse notamment ainsi que les artistes et les programmateurs culturels.

Le rayonnement de la culture et de la langue corse comme la qualité de la création et la programmation artistiques en Corse passent par l'internationalisation des professionnels du domaine. La mobilité internationale des artistes et des responsables d'institutions programmant des spectacles est donc cruciale. La CdC entend ainsi développer une politique publique d'aide au rayonnement et à la mobilité internationale des acteurs corses du spectacle vivant, qu'ils soient artistes ou programmateurs, politique publique qui sera un outil incontournable pour le développement culturel de tout le territoire corse.

L'Office national de la diffusion artistique (Onda) est une association subventionnée par le ministère de la Culture via la Direction générale de la création artistique (DGCA) et le Secrétariat Général.

Leurs représentants sont membres de droit du conseil d'administration. Organisme d'envergure nationale subventionné par l'État créé en 1975, l'Onda a pour mission de favoriser la diffusion de la création contemporaine. Le statut associatif de l'Onda permet une souplesse d'action dans le cadre d'une convention triennale signée avec le ministère de la Culture, convention qui définit les grandes orientations.

L'Onda a donc pour mission d'encourager la diffusion de spectacles qui s'inscrivent dans une démarche de création contemporaine, soucieuse d'exigence et de diversité artistique. Pour mener à bien sa mission, l'Onda anime un vaste réseau en France, en Europe et à l'international, organise des rencontres d'échanges artistiques ou de réflexion, conseille les programmateurs et programmatrices dans leurs choix artistiques, accompagne les équipes artistiques dans leur stratégie de diffusion, soutient financièrement la circulation des spectacles sur le territoire national et mène études et observations en lien avec la création des œuvres (production et diffusion).

Ces dispositifs d'accompagnement concernent les champs des musiques (contemporaines et improvisées), du théâtre et des formes apparentées, de la danse, du cirque, des marionnettes, que les œuvres s'adressent aux adultes ou à la jeunesse, soient présentées en salle, sous chapiteaux ou en espace public.

En Corse, les acteurs du monde du spectacle vivant, du fait de l'insularité et la ruralité, sont confrontés à des surcoûts de déplacements et à un certain isolement. Ils nécessitent donc un accompagnement public permettant leur coordination et leur

mise en réseau.

C'est dans ce contexte que la CdC a sollicité l'Onda, souhaitant faire bénéficier les structures de programmation corses de l'expertise artistique de l'Onda, de son rayonnement sur l'ensemble de son réseau national et international, de son accompagnement et de son soutien financier pour favoriser la mobilité hors de Corse des programmeurs.

Ce partenariat offrira également la possibilité de co-construction de projets et de co-programmation avec des acteurs extérieurs à la Corse, ce qui permettra une visibilité des artistes insulaires au-delà de notre île.

Il concourt ainsi à l'accomplissement des grands objectifs définis par délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017, dont celui de permettre le rayonnement de la culture corse.

Une convention triennale entre le Président du Conseil exécutif de Corse et le Président de l'ONDA est proposée pour signature ; elle a pour objet d'établir le cadre contractuel entre la CdC et l'Onda pour la mise œuvre d'appuis spécifiques pour soutenir des programmeurs corses dans leur internationalisation.

Une feuille de route annuelle est aussi formalisée et jointe à cette convention.

Ce projet initialement porté par la Direction des Affaires Européennes et Méditerranéennes, des relations internationales et des programmes contractualisés, sur le programme 2221 Coopération internationale, a fait l'objet d'un transfert financier de 10 000 € en 2021 à imputer sur le programme 4423 - Culture section fonctionnement du budget primitif 2021 de la Collectivité de Corse.

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur les propositions d'affectation de crédits d'un montant de 10 000 € en 2021 à imputer sur programme 4423 - Culture section fonctionnement du budget primitif 2021 de la Collectivité de Corse, et d'adopter le projet de conventionnement joint en annexe du rapport.